



CRH de juillet : Des augmentations microscopiques

Comme on pouvait le craindre les augmentations de salaire de juillet ont été très faibles malgré l'inflation qui est toujours très forte engendrant une augmentation importante du coût de la vie pour les salariés.

Résultats sur 1872 salariés seuls: 3,42% ont été promus, 9,83% ont été augmentés, et le % des augmentations est 0,32% !!

Ces augmentations sont très éloignées des attentes des salariés. AVENIR avait réitéré sa demande à la Direction d'augmentation générale mais sa réponse est toujours la même NON!

AVENIR ne désarme pas, alors que les prix repartent à la hausse, que le coût de la rentrée scolaire est très élevé pour les familles, que les prix des carburants s'envolent à nouveau et que les bénéfices de SOPRA STERIA sont excellents. AVENIR continuera à agir sur le sujet et demande à la Direction de prendre ses responsabilités en matière d'augmentation des salaires pour compenser la perte de pouvoir d'achat de plus en plus difficile à supporter par les salariés.

RPS: Mise en place d'un plan d'action par la Direction, mais quand ?

Le résultat de l'enquête de l'expert a révélé des points très importants à améliorer dans l'entreprise relevant de la responsabilité de la Direction à savoir:

Reconnaissance au travail, Insécurité de la situation de travail : rapport à la santé, Intensité et le temps de travail, Exigences émotionnelles.

Ces points sont des facteurs pouvant être liés à de la souffrance au travail et donc engendrer des Risques Psycho Sociaux (RPS). Le rapport d'expertise a fait des recommandations concernant l'évaluation de la charge de travail réelle, le repérage et alerté sur des situations individuelles de mal-être, des accompagnements sur la gestion du stress et des émotions, et améliorations sur le dispositif permettant aux salariés de s'exprimer sur les dysfonctionnements.

AVENIR a demandé à la Direction quelles sont les mesures qu'elle comptait prendre pour améliorer ces points très importants concernant les conditions de travail des salariés. La Direction a annoncé qu'elle allait mettre en place un plan d'action sur le sujet sans donner de date de mise en œuvre.

Pour AVENIR la prévention des risques et la sauvegarde de la santé des salariés sont des priorités pour lutter contre la souffrance au travail.

Consultation sur la situation économique et financière

TU et S3I se sont entendus pour voter en CSE contre l'expertise légale annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise (L 2312-25 du Code du Travail).

TU et S3I ont voté une expertise libre qui sera payée par le CSE durant laquelle l'employeur n'a pas l'obligation de fournir les éléments au cabinet d'expert !

La position de TU et de S3I est scandaleuse et préjudiciable aux salariés.

AVENIR a voté favorablement pour l'expertise légale complète et a dénoncé fermement le vote de TU et S3I qui a pour conséquence de priver le CSE du rapport réglementé de l'expertise légale qui analyse en détail la situation de l'entreprise et les conséquences sociales y compris sur la participation mais aussi de plomber inutilement le budget du CSE.

En effet, l'expertise légale demandée par AVENIR et refusée par TU et S3I ne permettra pas d'apporter les détails précis des déficits reportables de 8M€ que la Direction refuse de fournir aux élus, et qui ont eu une incidence directe sur le montant de la participation des salariés.

APPEL A CANDIDATURE – ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2023

Elections Professionnelles 2023 - Candidature

Je soussigné(e) demande au syndicat AVENIR sopra steria d'accepter ma candidature sur ses listes aux élections professionnelles 2023.

Le .. / .. / 2023

Signature :

